

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 22/04/2022

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

Coopérative scolaire (dont cinéma) : 2 000 €

B'Herry scrabble : 350 €

ASCH : 2 000 €

Amis de la bibliothèque : 150 €

Facilavie : 50 €

ADMR : 50 €

FNACA : 250 €

Herrybambelle : 8 000 €

CABH : 2 500 € (dont 350 € pour l'arbre de Noël) + 1 200 € pour le Feu de St Jean

USH Foot : 1 500 €

Société de pêche Le Gardon : 1 200 €

ASS Herry Pétanque : 1 150 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 350 €

Les amis d'Herry : 1 500 €

- FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine.

- BATIMENT ET TERRAIN AXEREAL

M. le Maire propose que la commune achète à AXEREAL l'ancien bâtiment de stockage vrac d'engrais, d'une superficie d'environ 445 m² et la parcelle cadastrée BD 372 (2 282 m²) supportant ce bâti ainsi que les parcelles BD 445 (67 m²), BD 1 (545 m²), BD 2 (654 m²), BE 88 (2 336 m²), BE 89 (372 m²) et BE 90 (1 012 m²) soit une superficie totale de 7 268 m² pour un montant de 30 000 €.

Cet achat s'effectuerait sur le budget 2023. Le Conseil Municipal est favorable et souhaite la mise à dispositions des lieux dès que possible.

- MATERIAUX AMENAGEMENT LOCAL VNF

M. le Maire présente 3 devis pour l'achat de fournitures dédiées aux aménagements nécessaires pour accueillir les ateliers municipaux (vestiaire hommes + vestiaire femmes + espace convivialité + local phyto + local outillage + sanitaire PMR + douche hommes + douche femmes) :

Chausson : 4 048,45 € HT

DORAS : 4 573,33 € HT

SFIC : 3 905,62 € HT

et un devis de l'entreprise SFIC pour l'isolation de la toiture d'un montant de 6 263,05 € HT.

Compte tenu de l'inflation actuelle sur les matériaux, le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat des fournitures y compris l'isolation dès à présent chez SFIC pour un montant de 10 168,67 € HT.

Des devis pour la plomberie et pour la pose d'une alarme doivent nous parvenir prochainement.

Les travaux seront réalisés en régie.

- ARCHITECTE RENOVATION EGLISE

L'association Les Amis d'Herry a été constituée afin de collecter des fonds dans le but de rénover le patrimoine de la commune. Dans un premier temps il s'agit de la rénovation de l'église. Pour bénéficier des subventions de la Fondation du Patrimoine, un architecte du patrimoine doit être mandaté.

Mme AUROY, architecte, a proposé d'établir un dossier d'étude préalable, de diagnostic pour un montant de 7 800 € HT en vue de rénover l'église St Loup. Le Conseil autorise M. le Maire à commander cette étude.

- RENOVATION BORNE ECLAIRAGE PUBLIC

Une borne a été changée rue de Vilatte pour un montant de 800 €. Le SDE prend 50% du montant à sa charge. Le Conseil Municipal accepte de financer la somme restante soit 400 €.